

Articles



Benoît Chappuis, Dr en droit, avocat à Genève, Lenz & Staehelin, Professeur titulaire aux Universités de Genève et Fribourg¹

Le secret de l'avocat face aux exigences de la lutte contre le blanchiment d'argent: l'avis de la Cour européenne des droits de l'homme

Table des matières

I. Introduction

II. Le cadre juridique de la lutte contre le blanchiment d'argent

1. Le cadre international
 - a) Les conventions de l'ONU
 - b) Les conventions et directives européennes
 - aa) Le Conseil de l'Europe
 - bb) L'UE
 - c) Les recommandations du GAFI

2. Le droit suisse

III. La problématique du secret professionnel

1. Le secret professionnel dans les recommandations du GAFI
2. Le secret professionnel dans les Directives européennes et leurs transpositions en droit national
 - a) Les Directives 91/308/CEE et 2001/97/CE
 - b) La Directive 2005/60/CE et ses projets de refonte
 - c) Les transpositions nationales: l'exemple de la Proceeds of Crime Act 2002

IV. La décision de la Cour européenne des droits de l'homme du 6 décembre 2012 et son impact en droit suisse

1. Les considérants de la Cour
2. Le droit suisse: l'art. 9 al. 2 LBA

I. Introduction

La Cour européenne des droits de l'homme («la Cour») a récemment eu l'occasion de juger de la conformité avec la CEDH de dispositions obligeant les avocats à communiquer aux autorités leurs soupçons de blanchiment.² Il

Document "Le secret de l'avocat face aux exigences de la lutte contre le blanchiment d'argent: l'avis de la Cour européenne des droits de l'homme" créé par Anonyme le 17.04.2024 sur forumpoenale.recht.ch | © Stämpfli Editions SA, Bern - 2024

s'agissait de dispositions prises par le Conseil national des barreaux (France) destinées à mettre en œuvre les obligations de lutte contre le...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner →

Acheter →

🔑 Login